

# 6.7

## Régime de l'autorité principale

---

---

## 6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

### 6.7.1 Visas de prospectus

#### 6.7.1.1 Prospectus provisoires

Aucune information.

#### 6.7.1.2 Prospectus définitifs

##### **Technologies D-Box Inc.**

Visa pour le prospectus simplifié du 19 juin 2007 de Technologies D-Box Inc. concernant le placement d'un maximum de 30 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,55 \$ l'action et de bons de souscription de rémunération auprès des placeurs pour compte permettant d'acquérir un maximum de 1 800 000 actions ordinaires au prix de 0,605 \$ l'action pour une période de 18 mois suivant la date de leur octroi.

Le visa prend effet le 20 juin 2007.

Courtier(s):

Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée  
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1114744

Décision n°: 2007-MC-1324

#### 6.7.1.3 Modifications du prospectus

Aucune information.

#### 6.7.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

### 6.7.2 Dispenses

Aucune information.